

Combien coûte un billet de 500 € ?

Aucune personne sensée ne donnerait 8 000 ou 10 000 € pour avoir un billet de 500. C'est pourtant le marché de dupe du Nouveau Contrat antiSocial. Et vous ? **En plus des pertes liées au gel des salaires**, votre billet de 500 € vous coûte combien ?

Combien vous coûte la suppression de la PEG ?

La prime d'évolution garantie est une prime d'ancienneté supplémentaire pour les salariés ayant plus de 20 ans dans l'entreprise. Elle a 3 tranches (de 20 à 24 ans, de 25 à 29, 30 et +) et augmente aussi avec le coefficient du salarié.

Exemple de Karine

Karine, âgée de 40 ans est au coefficient 190 avec 19 ans d'ancienneté. Elle a droit à sa retraite à 62 ans (dans 22 ans).

- En 2015, avec 20 ans d'ancienneté, elle aurait eu droit à une PEG de 21,60 € mensuelle pendant 5 ans (60 mois) soit un total de 1296 €
- Arrivée à 25 ans d'ancienneté, sa PEG serait passée à 43,19 € pendant 5 ans, soit en 60 mois : 2591 €
- Arrivée à 30 ans d'ancienneté, sa PEG serait passé à 64,79 € jusqu'à sa retraite soit pendant 12 ans, (114 mois) pour un montant total de 7386 €

Avec la suppression de la PEG, le NCS fait perdre à Karine la modique somme de

$$1296 + 2591 + 7386 = 11\ 273 \text{ €}$$

En amputant les paies de Karine de 11 273 € de PEG, la Direction PSA lui promet un dédommagement de 500 € ! Trop fort le NCS !

Exemple de Thomas

Grâce aux actions menées contre le Nouveau Contrat antiSocial, nous avons obtenu pour les salariés ayant plus de 20 ans d'ancienneté que leur PEG ne soit pas supprimée mais intégrée. C'est moins pire mais ils n'ont plus les évolutions de tranche ou de coef.

Exemple : Thomas, coefficient 215, a 50 ans et 29 ans d'ancienneté. Sa PEG de 48,87 € a été intégrée, mais il n'aura pas la tranche à 73,31 €. (30 ans et +)

Sa perte sur 12 ans se montera à 2 786 € !



Combien vous coûte l'amputation de l'ACCAC ?

Quand la direction démonte l'équipe de nuit et que l'on doit retourner de doublage on perd environ 360 € sur la paie mensuelle.

- Pour éviter une chute trop brutale de la rémunération, la CGT avait obtenu et signé un dispositif dégressif avec jusqu'à 33 mois d'ACCAC, et le double (66 mois) pour les salariés de plus de 52 ans.
- Avec le NCS, on n'aura plus que 18 mois maxi.

Avec 18 mois d'ACCAC, le salarié touchera 360 € le 1^{er} mois, puis 340, et ainsi de suite, avec 20 € de moins chaque mois. Au total cela fera 3 420 €.

Dans l'accord signé par la CGT, avec 33 mois d'ACCAC, la perte n'était pas de 20 € par mois mais seulement de 10,91 €. Le salarié touchait en 33 mois, 6 120 €. Le NCS lui fait perdre 2 700 €.

Quant aux salariés de plus de 52 ans, en 66 mois d'ACCAC, ils touchaient 12 060 €, le NCS leur a fait perdre 8 640 € !

En amputant nos paies de 2 700 € ou 8 640 € d'ACCAC, la direction nous promet un dédommagement de 500 € ! Trop fort le NCS !

Combien vous coûte la zone de modulation, la suppression de la majoration de 45 % du samedi, la baisse de l'indemnisation du chômage partiel ?

Exemple de Didier

Didier gagne 10 € net de l'heure (1510 € par mois). Sa paie est amputée par le NCS :

1) Travail d'un samedi (6 heures)

La majoration de 45 % est remplacée par une majoration de 25 %

Au lieu de toucher 45 % de 60 € soit 27 €, Didier n'a que 25 % de 60 € soit 15 €.

Perte sur le premier samedi du mois : 12 €

2) Travail d'un 2^{ème} samedi dans le mois

La majoration de 45 % est remplacée par une majoration de 25 %. Perte 12 €

Le paiement des heures (60 €) est remplacé par une prime de 15 € brut (11,50 € net) : Perte de 48,50 €

Perte sur le 2^{ème} samedi du mois : 60,50 €

Didier travaille en tournée A sur le système 1. Depuis début 2014, il a fait 6 premiers samedis du mois et 4 deuxièmes samedis du mois, sans sortir de la zone de modulation à cause des H- : **il a donc déjà perdu : 314 €, et ça va continuer tant que durera le NCS !**

Sur le système 2, c'est pire : le NCS a supprimé le système APLD d'indemnisation à 75 % signé par la CGT, et l'a remplacé par une indemnisation à 70%. De nombreux salariés auront à subir cette baisse de rémunération dans les prochains mois !

Avec la fin de la PEG, l'amputation de l'ACCAC, la suppression des 45 % du samedi, la baisse de l'indemnisation-chômage, le NCS coûte plusieurs milliers d'euro à chacun d'entre nous.

Face à la mobilisation des salariés de l'automne dernier, la direction a dû mettre un peu d'eau dans son vin et renoncer à la suppression de la prime de rentrée, à la baisse de la majoration de nuit, au travail obligatoire du samedi après-midi. Et elle a mis ce billet de 500 € comme un peu de sucre sur une dragée au poivre.

Combien coûte ce billet de 500 € ? Vous avez la réponse. On vous dit que c'est un cadeau et vous voyez que c'est le résultat d'une arnaque.

Le NCS nous ampute une jambe et nous offre une chaussette pour celle qui reste ! Trop fort le NCS !

Il est urgent de sortir de ce Nouveau Contrat antiSocial !

En bref

Le gouvernement attaque la famille

Avec le pacte de compétitivité, le gouvernement s'attaque aux salariés et à leurs familles pour leur faire payer les 40 milliards d'exonération de cotisation offerts aux multinationales.

Après l'augmentation de la TVA, les remboursements de médicaments, la suppression de la ½ part fiscale des veufs et veuves, le gel des retraites, voici la hausse du gas-oil, la baisse de l'allocation de naissance pour le 2^{ème} enfant et la réduction de la durée du congé parental !

La CGT la défend

L'accord sur le don de jours de congés aux parents d'enfants gravement malades ou accidentés, signé par la CGT, entre en vigueur chez PSA.

Nous avons obtenu que la Direction contribue à hauteur de 200 jours sur 3 ans.

Nous appelons les salariés à y participer suivant leurs moyens conformément à nos valeurs de solidarité avec ceux que la vie n'a pas épargnés.

La CGT combative, constructive et solidaire, toujours à vos côtés !